

# Courrier à destination des voyageurs

Bonjour,

Depuis le 18 juillet 2020, les voyageurs dont la destination finale est La Réunion doivent :

1. Justifier d'un test COVID-19 négatif réalisé dans les 72h (ou 3 jours) avant l'embarquement (voyageurs de onze ans et plus).
2. Présenter une attestation sur l'honneur (que le passager ne présente pas de symptômes et qu'il n'a pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol :  
[Télécharger la déclaration sur l'honneur](#)
3. Renseigner le formulaire d'aide au contact tracing mis en place par l'ARS, incitant au dépistage et permettant de joindre le voyageur. Une fois le formulaire complété, vous recevrez un QR code à présenter lors de l'enregistrement.

Ce formulaire est disponible à l'adresse internet suivante :

<https://suivi.arslareunion-covid19.re/>

## Comment remplir le formulaire d'aide au contact tracing ?

**ATTENTION :** remplir une seule déclaration par famille ou groupe de voyageurs

### 1 Création du compte accés voyageur

Une fois sur le site, à la première connexion, je clique sur [Créer votre accès](#) et je renseigne : nom, prénom et numéro de téléphone mobile. (Si je n'ai pas de téléphone mobile, je renseigne mon adresse mail.)

Je reçois un code de sécurité à renseigner. Il me permettra de valider la création de mon compte.



## 2 Informations à renseigner

Après avoir créé mon accès voyageur, je complète le formulaire me concernant et les personnes qui m'accompagnent, en renseignant :

- ✓ ma date de naissance
- ✓ le numéro de mon téléphone fixe
- ✓ ma date d'arrivée à la Réunion
- ✓ au départ de quel aéroport
- ✓ mon numéro de vol

## 3 Ajouter des accompagnants sur ce formulaire

Je déclare les membres de ma famille et/ou les personnes qui m'accompagnent, en cliquant sur [Ajouter un accompagnant](#).

Une fois le formulaire enregistré, il reste **modifiable jusqu'à 72 heures avant mon départ**.

**48 heures avant mon départ**, je reçois un SMS ou un mail m'invitant à télécharger mon récépissé sur lequel figure un **QR-Code**. Ce récépissé est également accessible sur mon accès voyageur.

**Le récépissé est téléchargeable sur mon téléphone mobile ou imprimable et doit être présenté à la demande de la compagnie aérienne.**